

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-133

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE QU'UN BÂTIMENT À USAGE INSTITUTIONNEL SITUÉ AU 12230, AVENUE FERNAND-GAUTHIER, SUR LE LOT NUMÉRO 1 057 700, PUISSE AMÉNAGER UNE AIRE DE STATIONNEMENT EN COUR AVANT ET INSTALLER UN ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF QUI EMPIÈTE PARTIELLEMENT DANS LA MARGE DE REcul AVANT SECONDAIRE – DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le premier projet de résolution numéro PP-133, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution a été soumis à une assemblée publique de consultation **le mardi 31 mars 2020 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à aménager une aire de stationnement en cour avant et à installer un équipement récréatif (mini-soccer) près de l'avenue André-Ampère pour l'établissement scolaire situé au 12230, avenue Fernand-Gauthier.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 463. Les personnes intéressées de la zone et des zones contiguës numéro 460, 464, 466 et 488 telles qu'identifiées ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 17 mars 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA